

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2008**

Etaient présents MM et Mmes : P. SALVADOR, N. ARTUSO, B. AUDARD, C. BARTHEZ, J-F BAULES, J-M. BEZIOS, M. BIELSA, M. BUFFEL, J. CARTIAUX, P. COPILLET, M. CORBIERE-FAUVEL, J. DERRIEUX, D. DONNADIEU, M. ESCAFFRE, J-L. FABRE, H. FERAL, C. FRECON, M. CASTEX, P. HEBRARD, C. HERIN, P. HUAU, F. LAURENT, J. MATHIS, F. MONSARRAT, P. NEEL, S. NIVELAIS, H. PEDURAND, M-T. PLAGEOLES, G. ROQUES, H. SAVIGNOL, M. TERRAL, N. VANDEWALLE, P. VERDIER, F. VERGNES.

Ont donné pouvoir : A. Brest à M. Bielsa, A. Laporte à P. Salvador, B. Miramond à G. Roques, J. Noblet à P. Verdier

Se sont excusés : C. Bousquet, C. Fita, J-M. Molle, C. Pistre, J. Tkaczuk, J-L. Vincq

Le 17 Décembre 2008 à 18h00, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, au Centre de Ressources de Tarn et Dadou à Técou, sur convocation écrite en date du 10 décembre 2008.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SALVADOR qui ouvre la séance, remercie les personnes présentes et excuse celles qui n'ont pu se libérer.

Avant de commencer à traiter les points prévus à l'ordre du jour de ce Comité Syndical, le Président soumet à l'assemblée quatre nouveaux sujets qu'il souhaiterait ajouter concernant la Taxe de Séjour, la modification des Statuts du Syndicat Mixte, la liste des membres du comité de programmation du nouveau programme Leader et le renouvellement des conventions de partenariat entre le Pays et les offices de tourisme pour la participation aux salons de tourisme 2009.

A l'unanimité les membres du Comité Syndical acceptent de traiter ces quatre points supplémentaires.

L'ordre du jour de la réunion sera donc consacré aux questions suivantes :

1. Modalités de fonctionnement de la régie de recettes destiné à encaisser les produits de la taxe de séjour – actualisation
2. Modification des statuts du Pays et approbation de la version consolidée
3. Liste des membres du comité de programmation du nouveau programme Leader
4. Renouvellement des conventions de partenariat entre le Pays et les offices de tourisme pour la participation aux salons de tourisme 2009
5. Point sur l'avancement du SCoT
6. Ressources Humaines
  - a. Pôle Urbanisme
  - b. Ouverture de 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux 1<sup>ère</sup> classe
  - c. Primes de fin d'année
7. Office de tourisme de Pays
8. Schéma territorial des équipements sportifs
9. Ouverture d'une ligne de trésorerie
10. Décisions modificatives budgétaires
11. Questions diverses

## 1 - Modalités de fonctionnement de la régie de recettes destinée à encaisser les produits de la taxe de séjour - actualisation

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement décident,

Vu le décret N° 62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret N° 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret N° 97-1259 du 29 Décembre 1977 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 28 Mai 1993, dont le barème a été modifié par arrêté du 3 Septembre 2001, arrêté relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération en date du 31 mai 2005 instaurant la taxe de séjour au réel et la délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 modifiant la précédente,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 appliquant la taxation d'office,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 instituant une régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour et nommant Madame Patricia MONTEILLET au poste de régisseur de recettes de la taxe de séjour et Madame Nathalie FASANT au poste de suppléant du régisseur,

Vu la délibération du 22 juin 2006 concernant les modalités de fonctionnement de la régie,

Les articles ci-dessous sont modifiés comme suit :

**Article 5** : Le montant maximum de l'encaisse que le Régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 euros.

**Article 7** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement d'un montant de 760€, révisable en fonction des recettes moyennes mensuelles encaissées, conformément à l'arrêté de Monsieur le Ministre du budget en date du 3 septembre 2001.

**Article 8** : Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 140€ brut révisable en fonction des recettes moyennes mensuelles encaissées, conformément au barème fixé par arrêté du 3 septembre 2001.

## 2 – Approbation de la modification statutaire et de la version consolidée des statuts

Monsieur le Président P. Salvador, explique au Comité Syndical que des modifications statutaires doivent intervenir en raison de l'évolution du périmètre du Syndicat Mixte qui résulte des modifications, en particuliers de périmètre des Communautés de Communes adhérentes.

Ces changements entraînent une modification de la représentation des Communautés de Communes au Bureau. Il convient donc de fixer à 21 membres le nombre de délégués qui siègeront au Bureau répartis ainsi qu'il suit :

☞ **Un Président**

☞ **Des Vice-présidents** dont au moins un représentant par Communauté de Communes, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Comité Syndical.

☞ **Des membres**

Chaque Communauté de Communes membre du Syndicat sera représentée au Bureau ainsi qu'il suit :

- Communauté de communes Vère Grésigne **4** représentants
- Communauté de communes du Pays Salvagnacois **3** représentants
- Communauté de communes du Rabastinois **5** représentants
- Communauté de communes Tarn et Dadou **9** représentants

En outre, des précisions doivent être apportées concernant l'adresse du siège social et l'adresse administrative du syndicat (Art. 3 des statuts). Il est proposé donc de rédiger l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

*Le siège social du Syndicat Mixte est fixé à la Mairie de Lisle-sur-Tarn (Place Paul Saissac - 81310). Le siège administratif est fixé à l'Abbaye St Michel à Gaillac (81600).*

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement :**

- **Approuvent la modification statutaire relative à la composition du Bureau du Syndicat**
- **Approuvent la rédaction de l'article 3 des statuts relatif aux adresses du Siège Social et administrative du Syndicat**
- **Adoptent la version consolidée des statuts, résultant des modifications sus visées,**
- **Demandent au Président d'engager auprès des collectivités membres la procédure de révision des statuts.**

### **3 - Liste des membres du comité de programmation du nouveau programme Leader**

Pour faire suite aux recommandations de l'autorité de gestion et en vue du conventionnement, des modifications sont apportées à la liste des membres du comité de programmation Leader.

Le Président propose donc de désigner comme membres du comité de programmation Leader-Axe IV FEADER, les personnes suivantes :

<b>Nom, prénom</b>	<b>Public ou privé</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>	<b>Qualité de .....</b>
Pascal NEEL	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes Tarn et Dadou
Marie Thérèse PLAGEOLES	Public	Suppléant	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes Tarn et Dadou
Claire FITA	Public	Titulaire	2 <sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes Tarn et Dadou
Hugues SAVIGNOL	Public	Suppléant	4 <sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes Tarn et Dadou
Charles PISTRE	Public	Titulaire	3 <sup>ème</sup> Vice-président à la Communauté de communes Tarn et Dadou
Jacques CARTIAUX	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes Tarn et Dadou
Alain BREST	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes du Rabastinois
Michel BIELSA	Public	Suppléant	1 <sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes du Rabastinois
Bernard MIRAMOND	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes du Pays Salvagnacois



Michel BUFFEL	Public	Suppléant	2 <sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes du Pays Salvagnacois
Paul SALVADOR	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes Vère Grésigne
Ernest GIORGIUTTI	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes Vère Grésigne
Laurent GROS	Public	Titulaire	1 <sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes du Lautrecois
Gérard GOUTINES	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes du Lautrecois
Hélène AZAM	Public	Titulaire	Vice-présidente de la Communauté de communes de la montagne noire
Alain COUZINIE	Public	Suppléant	Président de la Communauté de communes de la montagne noire
Raymond GARDELLE	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes du Pays d'Agout
Michel MAUREL	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes du Pays d'Agout
Christian MAS	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes du Pays de Cocagne
Francis CESCATO	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes du Pays de Cocagne
Didier JEANJEAN	Public	Titulaire	Elu à la Communauté de communes du Sescal
Guy RAYNIER	Public	Suppléant	Président de la Communauté de communes du Sescal
Jacques ESPARBIE	Public	Titulaire	Président de la Communauté de communes Tarn Agout
Michel GUIPOUY	Public	Suppléant	Elu à la Communauté de communes Tarn Agout
Pascal PELISSOU	Privé	Titulaire	Elu à la Chambre d'agriculture du Tarn
Bernard BARRIEU	Privé	Suppléant	Elu à la Chambre d'agriculture du Tarn
Christian GALZIN	Privé	Titulaire	Membre du bureau de la Chambre d'agriculture du Tarn
Jean-Yves PAGES	Privé	Suppléant	Elu à la Chambre d'agriculture du Tarn
Marilyne LHERM	Privé	Titulaire	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente de la Chambre de commerce et d'Industrie d'Albi
Roger de SAINT-ANDRE	Privé	Suppléant	Elu à la Chambre de commerce et d'Industrie d'Albi
Michel MAUREL	Privé	Titulaire	Elu à la Chambre de commerce et d'Industrie de Castres
Myriam MALIE	Privé	Suppléant	Elue à la Chambre de commerce et d'Industrie de Castres
Jean -Louis HORMIERE	Privé	Titulaire	Président de la Chambre de Métiers du Tarn
Marie-Angéle PERIE	Privé	Suppléant	Elue de la Chambre de Métiers du Tarn
Christophe CHICALHOU	Privé	Titulaire	Elu à la Chambre de Métiers du Tarn

Guy PEYRE	Privé	Suppléant	1 <sup>er</sup> Vice-président de la Chambre de Métiers du Tarn
Alain ROTIER	Privé	Titulaire	Président de la Maison de la Vigne et du Vin -Gaillac
Bernard PETIOT	Privé	Suppléant	Directeur de la Maison de la Vigne et du Vin de Gaillac
Martine GLON	Privé	Titulaire	Formatrice environnement CFAAH Albi
Bernard MAHOUX	Privé	Suppléant	Membre de l'Office de tourisme de Saint-Sulpice
Jacques FIJALKLOW	Privé	Titulaire	Président de l'Office de tourisme de Puylaurens
Francis FACHETTI	Privé	Suppléant	Membre de la crèche associative « les petits de l'Agout »
René GUERIN	Privé	Titulaire	Trésorier de l'Office de tourisme de Lavaur
Gilbert VITALI	Privé	Suppléant	Directeur du Centre de Formation MFR de Peyregoux
Gilles VIAULLE	Privé	Titulaire	Agriculteur
Jos JANSSENS	Privé	Suppléant	Prestataire touristique
Michel MANADE	Privé	Titulaire	Directeur CFP de Midi-Pyrénées - Gaillac
Gilles PARCORET	Privé	Suppléant	Formateur CFP de Midi-Pyrénées -Gaillac

***Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, approuvent à l'unanimité la nouvelle liste des membres du comité de programmation Leader. Le règlement intérieur du GAL Ouest Tarnais reprend cette même liste et se trouve modifié en conséquence.***

#### **4 – Renouvellement des conventions de partenariat entre le Pays et les Offices de Tourisme pour la participation aux salons de tourisme 2009**

Monsieur le Président explique qu'il convient de renouveler pour l'année 2009 les conventions de partenariat entre le syndicat mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et les offices de tourisme du territoire, relatives à la participation des offices aux salons de tourisme 2009 dans le cadre de la mise en réseau des offices de tourisme du pays.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement décident

- d'approuver le renouvellement des conventions de partenariat entre le Pays et les offices de tourisme pour la participation aux salons de tourisme 2009
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

## 5 – Point sur l'avancement du SCoT

Le Président Paul Salvador donne la parole au Vice-président en charge du SCoT, Pascal Néel.

### ↳ L'enquête publique :

En ce qui concerne l'enquête publique qui s'est très bien déroulée, il y a environ 120 mentions à prendre en compte.

Les commissaires enquêteurs sont en train de rédiger leur rapport.

Le Pays vient de recevoir le solde de la subvention dans le cadre du 1€/habt pour le SCoT. Nous avons de la chance car l'année prochaine cette subvention n'existera plus.

### ↳ Ressources Humaines pour le Pôle Urbanisme

Pascal Néel annonce le **départ le 30/11/08 de Delphine Vialan** du service Urbanisme du Pays.

Dans cette **période en sous-effectif**, il demande d'être **patient** pour le traitement des dossiers communaux, la priorité est donnée au SCoT. Il faut éviter tout risque d'erreur de procédure qui remettrait en cause un travail de 4 ans et d'importants investissements financiers.

Une nouvelle procédure de recrutement est déjà lancée pour le remplacement.  
**(Les auditions auront lieu le 29 janvier 2009)**

Pascal Néel expose également **une double demande d'appui technique émanant de Tarn et Dadou (50% d'un Equivalent Temps Plein) et Graulhet (50% d'un ETP).**

**La proposition est donc d'ouvrir un nouveau poste d'urbaniste contractuel.**

Ce poste supplémentaire de contractuel serait **financé à 100% par convention** par Tarn et Dadou.

Le recrutement comprend donc 2 postes :

- un urbaniste titulaire (ou à défaut contractuel) spécialisé en droit de l'urbanisme (remplacement déjà lancé)
- un urbaniste contractuel spécialisé en politique locale de l'habitat.

Ces deux postes seraient sous la responsabilité de Miren Martin-Iturria (nommée chef de service) et constitueraient ainsi un pôle urbanisme de 3 agents + un mi-temps d'assistance administrative (Mathieu Bonnes).

Le Président P. Salvador rappelle que d'autres Communautés de communes du Pays par convention de mise à disposition feront appel aux compétences du pôle urbanisme. Ces conventions ne seront pas nominatives, **c'est le pôle urbanisme en tant que service qui sera mis à disposition.**

↳ **Carte communale de la commune de Rivières**

En ce qui concerne la carte communale de Rivières, Pascal Néel rappelle qu'avant les élections la Commission SCoT-Urbanisme du Pays du 19 mars 2007 avait émis des réserves.

La nouvelle équipe municipale a transmis un nouveau projet de carte communale au Pays le 24 novembre 2008 qui permet de lever toutes les réserves. Il n'y avait donc pas de raison de la soumettre de nouveau à la Commission SCoT-Urbanisme. Il informe l'assemblée que le Bureau Syndical du 3 décembre 2008 a donné par délégation, un avis favorable à cette carte communale de Rivières.

↳ **Information sur l'EPFE**

Pascal Néel informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra le 18 décembre 2008 entre le Président du Conseil Général et l'Association des Maires du Tarn sur ce sujet. Le Pays est donc en position d'attente sur ce sujet.

## **6 – Ressources Humaines**

↳ **Pôle Urbanisme**

Suite au départ, comme l'a annoncé précédemment Pascal Néel, de Delphine Vialan, chargé de mission Urbanisme, le Président Paul Salvador propose de procéder à un nouveau recrutement afin de la remplacer sur le même profil de poste. Il rappelle que ce poste a été financé à 50 % par une augmentation de la cotisation capitaire et à 50 % par une convention de mise à disposition avec la CORA (pour son PLH) et avec Vère-Grésigne (pour son PLUI).

Les membres du comité syndical approuvent la décision de procéder à un nouveau recrutement pour le remplacement sur ce poste de chargé de mission Urbanisme.

Le Président Paul Salvador demande également aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'ouverture d'un deuxième poste dans les conditions que Pascal Néel a précédemment évoquées pour répondre à une double demande d'appui technique émanant de Tarn et Dadou (50% d'un Equivalent Temps Plein) et Graulhet (50% d'un ETP).

Ces deux postes seront sous la responsabilité de Miren Martin-Iturria. C'est le Pays qui sera également l'employeur pour ce deuxième poste.

Il est donc proposé d'ouvrir un poste de chargé de mission habitat urbanisme pour les missions suivantes :

- Assistance technique à la conduite de la mise en œuvre des PLH du territoire
- Assistance dans la conduite d'études notamment PLH, OPAH...

Conformément à l'article 3, alinéa 5, de la loi n°8 4-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui énonce : « Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre 1<sup>er</sup> du statut général, des agents contractuels peuvent être recrutés ... pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient », il est proposé de créer un emploi permanent, sur un poste contractuel de catégorie A. Il est proposé d'établir un contrat d'une durée de 3 années, au vu de la durée de mise en œuvre des PLH.

Compte tenu des missions afférentes à ce poste, du niveau de qualification demandé, il est proposé de déterminer une rémunération afférente à ce poste correspondant au cadre d'emploi d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial, pour une rémunération brute annuelle située entre 22 000 et 25 000€, revalorisée selon les conditions statutaires.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**Considérant le caractère non durable des besoins,**

**Considérant que la nature des besoins et de la fonction (assistance dans la mise en œuvre des PLH du territoire) le justifie,**

**Conformément à l'article 3, alinéa 5, de la loi n° 4-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

- **DECIDE de créer un poste de chargé de mission habitat urbanisme, contractuel, d'une durée de 3 années, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, selon les caractéristiques définies ci-dessus.**
- **CHARGE Monsieur le Président de signer le contrat à intervenir et de signer tout acte se rapportant audit recrutement.**

#### **↳ Recrutement du Chargé de Mission Culture**

Le Président Paul Salvador rappelle le contexte et l'historique de ce recrutement. La Région avait en effet proposé un partenariat sur le « phénomène culturel » mais à la condition du recrutement d'un chargé de mission Culture. Cependant nous avons rencontré de nombreuses difficultés pour caler le profil de ce poste. En effet, le Pays ne pourrait pas obtenir d'aides de la Région sur les projets culturels si nous n'avons pas ce Chargé de mission.

La procédure de recrutement est actuellement en cours, l'audition de deux candidats aura lieu fin janvier. La Région finance ce poste à hauteur de 40 % sur 3 ans. Il faut dégager un financement par le Smix pour les 60 % restants du poste.

La mission pour ce poste est très large, cependant le Pays a décidé que le profil de ce poste serait plus orienté vers le volet patrimonial et culturel en étroite association avec les actions touristiques conduites, notamment grâce à des sites comme Montans, la Maison des métiers du Cuir de Graulhet, la maison de la céramique de Giroussens, les musées sur le territoire du Pays. Car le souhait de tous est de voir ces sites existants, qui sont actuellement en souffrance, se développer. Les spectacles vivants et l'animation ne seront bien sûr pas oubliés pour autant.

Le diagnostic qui avait été fait donnait lui aussi la priorité au volet patrimonial.

Si la Commission de recrutement n'était pas satisfaite des candidats qui seront auditionnés, la procédure de recrutement sera relancée.

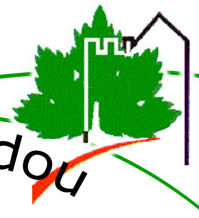
#### **↳ Modification du tableau des effectifs du syndicat mixte du Pays à compter du 01/09/2008 et ouverture de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à la réussite des agents Sabine GIORDMAINA et Mathieu BONNES à l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à la fixation du taux de promotion de 100% dans la collectivité pour les années 2008 et 2009 et à la proposition d'avancement de grade, Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs de catégorie C employés par le syndicat mixte à compter du 01/09/2008. Il ajoute qu'il procédera par arrêté aux avancements de grade correspondants. Il propose également de créer 2 postes permanents et à temps complet d'adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/09/2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le syndicat mixte,

Considérant la nécessité de procéder à l'adaptation des postes de catégorie C ouverts dans les effectifs de la collectivité,



Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les attestations de réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe en date du 29 mai 2008,

Vu l'avis favorable de la CAP du 04.09.2008 sur le taux de promotion de 100% proposé par le syndicat mixte et la délibération du 05.09.2008 adoptant ce taux de promotion pour les années 2008 et 2009,

Vu l'avis favorable de la CAP du 16 décembre 2006 sur les propositions d'avancement de grade de ces 2 agents,

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs de catégorie C du syndicat mixte du Pays comme suit rétroactivement à compter du 01/09/2008:

GRADES	EFFECTIF temps complet	NOUVEAUX GRADES à compter du 01.09.2008	EFFECTIF temps complet
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	2

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- DECIDE de créer 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/09/2008 selon les caractéristiques définies ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Président de signer les arrêtés portant tableau d'avancement de grade et les arrêtés individuels correspondants, et tout autre acte se rapportant auxdits avancements de grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du syndicat mixte, chapitre 012.

#### ↳ Primes de fin d'année

Le Président Paul Salvador propose de verser des primes de fin d'année à l'ensemble des salariés du Syndicat Mixte, en raison de la qualité du travail effectué, à raison de 100€ net par salarié, soit une enveloppe totale de 500€ net.

La dépense correspondante sera prélevée à l'article 64131 du budget de l'exercice concerné pour les agents non titulaires et à l'article 64118 pour les agents stagiaires ou titulaires.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le versement d'une prime de fin d'année à raison de 100€ net par salarié.**

Le Président Paul Salvador remercie les membres de l'assemblée au nom de l'équipe du Syndicat Mixte.

## 7 – Office de Tourisme de Pays

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'un comité de pilotage a été constitué pour mener une réflexion sur la pertinence ou non de prendre un bureau d'études pour nous accompagner dans la mise en place d'un Office de Tourisme de Pays.

Bernard Jimenez prend la parole pour donner des informations sur les travaux de ce Comité de Pilotage qui s'est réuni une première fois le 2 décembre et qui a validé cette option. Après

consultation, c'est au Cabinet KMPG que sera confié le travail de concevoir l'ensemble de cette procédure. Un cahier des charges a été défini selon les 5 étapes suivantes :

- ↵ Le diagnostic des structures existantes (OT, le personnel, le matériel, les conventions, etc.)
- ↵ Le mode de gestion future de cette structure. Il y aurait 4 possibilités de mode de gestion, il faut donc les examiner et établir un tableau comparatif.
- ↵ Les conséquences pratiques pour le personnel et les collectivités. Il s'agira notamment de définir les périmètres de compétences et leurs transferts, les transferts de personnel, les conséquences budgétaires. Quelles seront les activités qui ne seront pas transférées et comment continueront elles de fonctionner, quelle aide pourra leur apporter l'Office de Tourisme de Pays ?
- ↵ Le mode de fonctionnement et le budget (les locaux, les loyers, etc.)
- ↵ Les étapes de mise en œuvre et le calendrier.

Dans l'idéal, il faudrait une mise en œuvre avant la prochaine saison, à savoir début juin 2009.

Le Comité de Pilotage se réunira à nouveau le 19 Janvier à 16h pour faire un 1<sup>er</sup> point avec le cabinet KPMG.

Le Président Paul Salvador indique qu'il est pour l'instant difficile de répondre aux nombreuses questions que peut avoir l'assemblée. Ce sera le travail du Cabinet mandaté de faire des propositions notamment sur les moyens financiers. Néanmoins une des pistes que l'on peut envisager serait la Taxe de Séjour. Par ailleurs, les communautés de ou les communes dont dépendent les actuels offices de tourisme ont déjà des postes de dépenses. Il s'agira donc lors du transfert de compétences de transférer également les moyens sous le contrôle des Commissions d'évaluation des charges mises en place dans chaque communauté de communes. En termes de moyens, on devrait aussi pouvoir compter sur le soutien de la Région, la nature et le montant de ce soutien restant à définir avec les services de la Région. Il en ira de même, pour le Département, qui participerait aux charges de fonctionnement.

Bernard Jimenez poursuit son exposé en indiquant qu'une réunion des prestataires de Tourisme de Terroir s'est tenue le 8 décembre dernier au cours de laquelle les présentoirs pour la documentation touristique leur ont été remis. Ces prestataires sont très demandeurs de ce type d'initiatives et comptent sur les Offices de Tourisme pour les accompagner.

Bernard Jimenez indique que la Commission Tourisme du Pays s'est réunie le 15 décembre dernier. Au cours de cette réunion les points suivants ont été évoqués :

- ↵ **La signalisation des hébergeurs** : Il reste à faire la signalisation concernant les gîtes et chambres d'hôtes à répartir sur 12 zones. Il s'agira de panneaux de 70 cm de largeur sur 1m40 de hauteur. Chaque office de tourisme sur la zone concernée sera en charge de voir avec les élus le lieu d'implantation de ces panneaux. Sur un côté du panneau on trouvera la liste des hébergeurs et de l'autre une carte avec les implantations de ces hébergeurs. Bernard Jimenez indique qu'il prendra contact avec les maires concernés pour leur présenter la maquette de ces panneaux.
- ↵ Dans le cadre de **l'itinéraire culturel du vin**, 18 points d'interprétation de paysages remarquables seront équipés de tablettes d'information. Pour les visiteurs qui n'auront pas pu télécharger les informations sur le site Internet, ils auront à leur disposition des Ipods dans les offices de tourisme et l'information sera également relayée sur 4 écrans plasma dans les offices de tourisme qui reçoivent le plus de visiteurs. Ces 18 points seront également répertoriés sur la carte Tourisme de Terroir. La mise en place sera faite pour le début de la saison 2009.
- ↵ **La taxe de séjour** : à aujourd'hui nous avons encaissé plus de 50 000€. La recette pour 2008 devrait s'inscrire entre le résultat des deux années précédentes, soit entre 60 500 et 64 000€.

## 8 – Schéma territorial des équipements sportifs

Le Président Paul Salvador rappelle le contexte de ce rapport. C'est à la demande de la Région que le Pays a décidé d'établir ce diagnostic, car les subventions pour des équipements sportifs dépendront de cette étude.

Le volet le plus fouillé de ce diagnostic a été celui des piscines. Ce diagnostic a débuté en 2007, il couvrait également les terrains d'honneur (foot et rugby) et les salles de sports.

Ce diagnostic a permis de faire un état des lieux sur tous les équipements sportifs du Pays ainsi que leur état et les éventuels besoins en travaux.

Ce diagnostic permet ensuite d'analyser les besoins et d'élaborer des orientations stratégiques.

En ce qui concerne les piscines ce diagnostic a mis à jour la « saturation » de certains équipements, tels que les piscines, notamment pour répondre aux besoins des scolaires pour l'apprentissage de la nage.

Le Président Paul Salvador donne la parole à Marion Duclot qui présente les fiches par activité.

### ↳ En ce qui concerne les piscines il apparaît donc :

- que d'importants travaux doivent être effectués sur les piscines couvertes de Lisle sur Tarn pour optimiser leur fonctionnement
- que la capacité des bassins couverts existants sur le territoire (Lisle, Rabastens, Gaillac et Graulhet) est de : 7 098 enfants, alors que 10 300 enfants sont scolarisés sur le territoire.

Les conclusions de l'étude proposées sont les suivantes :

L'hypothèse retenue est :

- - la construction d'un nouveau complexe aquatique de 500m<sup>2</sup> environ de plan d'eau comprenant les volets : pédagogiques, sportifs, ludiques et touristiques.
- - la mise en place d'un système de mutualisation des charges d'investissement et de fonctionnement, et de transport des scolaires, pour les 1125m<sup>2</sup> de plan d'eau couvert qui seraient ainsi existants sur le territoire (3 piscines d'hiver : nouvelle piscine + piscine de Gaillac + piscine de Graulhet) entre l'ensemble des habitants des communes adhérents au système.
- - Les communes ou communautés de communes sont libres d'adhérer au système de mutualisation

Une structure de type syndicat mixte pourrait être mise en place avec pour compétences :

- - études, construction et fonctionnement des différents équipements (concernés) du Territoire.
- - déplacements des enfants scolarisés vers les piscines

La structure mise en place assurerait la gestion :

- - de l'équipement à créer et des bassins couverts de Gaillac et Graulhet

Cette décision sera prise et mise en œuvre au regard d'une étude de faisabilité et d'opportunité de la construction d'un nouvel équipement dans le cadre d'un système de mutualisation des 3 piscines du pays.

Si la décision est prise de construire un nouveau bassin, en contrepartie les Collectivités s'engagent à :

- - la fermeture des bassins couverts de Lisle sur Tarn et de Rabastens
- - la fermeture des bassins d'été de Rivières, Cahuzac sur Vère, Gaillac, Lisle sur Tarn
- Le bassin d'été de Rabastens sera conservé (au Schéma des équipements sportifs) pour répondre à un besoin touristique sur le site du camping des Auzerals.
- Le bassin d'été de Graulhet sera également conservé pour répondre en période estivale à un besoin social sur la Commune.



- Pour ces deux bassins, les compétences en matière d'investissements (nécessaires à la mise aux normes) et de fonctionnement seront déterminées par le syndicat mis en place

Le Président Paul Salvador précise que bien sûr les communes qui souhaitent garder ouvertes certaines de leurs infrastructures le pourront mais elles ne seront pas retenues dans la mutualisation des moyens.

Par ailleurs lancer une étude de faisabilité ne veut absolument pas dire que l'on va construire cette nouvelle piscine. C'est aussi l'étude qui déterminera la meilleure localisation pour rentabiliser au mieux les temps de transport. Ces temps de transport des scolaires seront inclus dans le calcul du coût global de mutualisation des 3 piscines d'hiver. A ce jour, il est absolument impossible d'évaluer ce coût. Sans mutualisation ce projet n'est pas envisageable, car aucune Communauté de Communes à ce jour n'est capable de porter un tel projet sans une augmentation substantielle de la fiscalité.

Monsieur Baulès, maire de Técou indique que sur Técou concernant l'obligation faite de l'apprentissage de la natation c'est l'éducation nationale qui ne l'assume pas faute d'accompagnant.

Le Président Paul Salvador indique que le Pays ne pourra pas être le maître d'ouvrage car ce n'est pas sa mission. C'est aussi l'étude de faisabilité qui permettra de dire qui serait le porteur de projet et sous quelle forme. C'est une réflexion longue qui ne pourra pas aboutir au minimum avant un an et demi, ce qui laisse encore du temps pour y réfléchir au niveau des communautés de communes.

#### ↳ **En ce qui concerne les stades d'honneur (foot et rugby)**

Les conclusions proposées sont les suivantes :

Les principales Communes se sont dotées de stades d'honneur en fonction de la discipline phare locale : Rugby et Foot.

Il conviendra de conforter les principaux stades de Gaillac, Graulhet, Lisle et Rabastens en fonction de la demande locale et de l'évolution des normes édictées par les différentes fédérations sportives.

Dans le cas de la création d'un nouveau stade d'honneur, les besoins devront avoir été clairement étudiés et identifiés; ce nouvel équipement devra répondre à des besoins à l'échelle du bassin de vie et avoir une vocation intercommunale avérée par une participation financière des communes avoisinantes. Il devra également répondre aux normes édictées par les fédérations sportives.

Il est cependant à noter que le territoire ne possède aucune piste d'athlétisme de qualité. Gaillac a toutefois émis le souhait d'en réaliser une dans les années qui viennent.

Pierre Verdier, Maire de Couffouleux, indique que sur le Rabastinois, au-delà des investissements réalisés sur les stades d'honneur, d'autres besoins sont plus prégnants et non couverts :

- Il s'agit des besoins en investissement en équipements complémentaires aux stades d'honneur, en particulier les terrains d'entraînement, mais aussi les vestiaires. Les communes seules ne peuvent pas répondre à toutes les demandes.

- Il s'agit également des besoins en fonctionnement de ces équipements : face à la croissance de la fréquentation des équipements, les écoles de sport ne peuvent plus faire face. Bien souvent ce sont les bénévoles qui s'occupent de l'entretien des infrastructures existantes mais ce bénévolat risque de s'essouffler avec le contexte économique et ce au détriment du lien social pour les enfants.

Ces besoins sont présents sur l'ensemble du Pays. Le soutien de la Région et / ou le Département semble essentiel.

Dans l'état des lieux des stades d'honneur, le manque de terrains d'entraînement et autres équipements complémentaires apparaît souvent. Le Président Paul Salvador propose de mieux faire ressortir l'importance de ces besoins dans les conclusions de la partie « terrains de sport ». Il propose de rajouter la création d'une douzaine de terrains d'entraînement, en priorité des terrains de portées intercommunales (ou l'association de quelques communes).

Monsieur Hérin, Maire de Rivières, suggère également la création d'une salle de sport pour le sport féminin afin de répondre aux pressions que les communes subissent de la part de ces fédérations.

### ↳ En ce qui concerne les salles de sports

**Pour les salles existantes recensées**, il conviendra de réhabiliter, moderniser et mettre aux normes ces équipements en fonction de la demande locale et de l'évolution des normes édictées par les différentes fédérations sportives, ou plus simplement de respect des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des ERP, ou encore d'isolations et d'économies d'énergies...

Les travaux de modernisation et de mise aux normes sont identifiés pour certains équipements dans le diagnostic.

**Pour les nouveaux projets**, en accord avec la Région, il a été décidé de ne pas identifier les projets mais plutôt les besoins à couvrir à l'échelle des bassins de vie.

*Il est donc proposé la stratégie suivante :*

**Concernant les nouveaux projets**, ne seront pris en compte dans le schéma que les équipements qui s'inscrivent dans une démarche intercommunale et correspondent à un maillage urbain/rural; les critères permettant de juger de la démarche intercommunale sont les critères établis par la région, doublés, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage communale, par une participation financière d'autres communes que la commune maître d'ouvrage (sur l'investissement, le fonctionnement...). Ceux-ci conforteront l'équilibre du territoire et aideront au rayonnement des bassins de vie.

Ils devront prendre en compte les orientations du SCoT, notamment au niveau de la cohérence avec la capacité des réseaux de déplacement existants (notamment transports collectifs).

#### **La stratégie est :**

1/ conforter les pôles majeurs cœurs de pays, susceptibles de déployer une offre suffisamment attractive pour rayonner sur l'ensemble du territoire, voire les territoires voisins (Gaillac, et Graulhet sur un autre bassin de vie); par le biais de la modernisation, extension, valorisation par des équipements complémentaires (dans la perspective de créer des « pôles sportifs »), ou de la création de nouveaux équipements liés à un déficit clairement identifié ou à la présence d'établissement scolaire (exemple: la piste d'athlétisme à Gaillac)

2/ conforter et développer les pôles secondaires plutôt dédiés à une offre de services de proximité à conforter en fonction des évolutions de la population, notamment sur le bassin de vie du Rabastinois, ou lisleois (exemple projet de création d'une salle omnisports à Lisle sur Tarn), sur le bassin de vie du Graulhétois où la croissance démographique impose la création d'équipements complémentaires (sur Briatexte notamment), sur le bassin de vie de Lagrave-Brens, Florentin où aucune salle de sport n'existe.

3/ développer et conforter les pôles relais (bourgs ruraux) rayonnant sur un secteur peu dense et étendu (partie nord et ouest) dont la position plus en retrait des grands axes et à distance des pôles majeurs imposera de définir une offre de proximité innovante visant à conjuguer qualité, accessibilité et économie d'échelle; par le biais de modernisation et de la création d'équipements (exemple: mise aux normes de la salle de sport de Castelnau de Montmiral, création d'une salle à Beauvais sur Tescou...)

**Pour information, rappel des critères d'intervention de la région sur les équipements sportifs:**

- Les besoins devront avoir été précisément identifiés sur le territoire. Le projet doit s'inscrire dans une logique de cohérence au regard de l'offre d'équipements sportifs existant sur le territoire.
- Le rayonnement de l'équipement à l'échelon du bassin de vie quotidienne doit être avéré, en fonction des 3 paramètres complémentaires suivants :
- L'équipement doit être fréquenté par des usagers provenant du bassin de vie (scolaires, associations sportives,...).
- Les dimensions de l'aire de jeux ou de pratique, des équipements connexes et la capacité d'accueil du public doivent permettre le déroulement d'une pratique sportive au minimum de niveau départemental ou régional.
- L'équipement sportif doit être adapté et dédié à une discipline sportive identifiée ( ex : salle de gymnastique, dojo, centre aquatique, courts couverts de tennis...).

Pierre Verdier précise que le Rabastinois est un pôle sportif majeur, et non secondaire. En effet, la population du Rabastinois ne va pas sur Gaillac ou Graulhet pour faire du sport. Ainsi la nouvelle salle de sport de la Maurolle de Rabastens a été tournée vers Lisle sur Tarn.

Le Président Paul Salvador indique que ce classement n'est en aucun cas une hiérarchie des besoins à couvrir, elle a pour but de rendre plus lisible pour les partenaires l'organisation choisie par le territoire pour répondre aux besoins identifiés à l'échelle des bassins de vie. Cette présentation n'a donc aucune incidence sur la participation financière des partenaires.

Pascal Néel, Vice-président, précise que la notion de pôle majeur s'est faite par rapport au bassin de population (15 000 habitants).

Le Président Paul Salvador concède que la hiérarchisation selon le nombre d'habitants ne semble pas une bonne idée.

Le Président Paul Salvador propose :

- de valider les conclusions sur la partie « piscines »,
- de valider le lancement d'une étude de faisabilité sur une piscine intercommunautaire, de solliciter pour la conduite de cette étude des financements auprès de l'Etat (FNADT), Europe (programme leader FEADER axe IV), Région Midi-Pyrénées et Département du Tarn dans le cadre d'une programmation au titre de la convention territoriale 2008-2013.
- de revoir les conclusions sur les parties « terrains de sport » et « salles de sport » afin d'y intégrer toutes les remarques.

## **9 – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Président Paul Salvador rappelle que le programme Leader+ se termine. Le syndicat mixte a l'obligation de verser les subventions leader restantes avant le 31 décembre 2008, mais n'encaissera l'aide correspondante qu'au second trimestre 2009. Le syndicat mixte fait ainsi une avance d'environ 60 000€.

Il informe donc l'assemblée qu'il est utile de souscrire une ligne de crédit de trésorerie auprès d'un organisme bancaire, après mise en concurrence. Le Bureau a donc chargé le Président de souscrire cette ligne de trésorerie et l'a autorisé à signer tout document se rapportant à ladite ligne de trésorerie.

## 10 – Décisions modificatives budgétaires

### DM n°3/2008 – programme communication SMIX – panneaux de signalisation des équipements touristiques

Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires comme suit :

#### Dépenses d'investissement

Opération 17 communication SMIX	article 2188	+ 6506.79€
Opération 23 itinéraires culturels du vin	article 2183	+ 16 984.45€
Opération 23 itinéraires culturels du vin	article 2188	- 25 592.24€
Opération 23 itinéraires culturels du vin	article 2031	+ 2101.00€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**- APPROUVE la décision modificative qui vient de lui être présentée, ainsi que les écritures budgétaires ci-dessus exposées**

### DM n°4/2008 – Dépenses de fonctionnement

En raison d'un dépassement de crédit sur le chapitre 65, Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires comme suit :

#### Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 65	Article 6532	+200.00€
Chapitre 64	Article 64131	- 200.00€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**- APPROUVE la décision modificative qui vient de lui être présentée, ainsi que les écritures budgétaires ci-dessus exposées.**

Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 20H15.

  
Paul SALVADOR  
Président